



Arrêté n° M25.020

NOMINATION DE RÉGISSEURS SUPPLÉANTS

Nous, Maire de la Ville d'Armentières,

Vu l'arrêté M21.032 relatif à la création d'une régie mixte intitulée « ERJ Accueil de jeunes »,

Vu l'arrêté M23.049 du 04/07/2023 relatif à la nomination d'un régisseur et de ses mandataires suppléants
Considérant le changement des mandataires suppléants il est nécessaire de procéder à de nouvelles nominations

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 10/03/2025,

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 12/03/2025

ARRETONS

Article 1^{er} : Portant modification de l'article 2 de l'arrêté M23.049 du 04/07/2023 en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, [REDACTED] sera remplacée par [REDACTED] et [REDACTED] nommés, à compter du 10 mars 2025, mandataires suppléants de la régie mixte « ERJ Accueil de jeunes » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci. MM. [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED] sont démis de leurs fonctions.

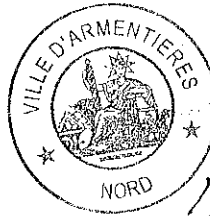
Article 2 : Les autres articles de l'arrêté M23.049 liés à la nomination d'un régisseur et de ses suppléants pour la régie mixte ERJ Accueil des jeunes demeurent inchangés.

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal. Il doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régions des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait en Mairie d'Armentières, le 12/03/2025

Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS



Armentières, le 12/03/2025
Monsieur le Maire,
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect.

Fait en Mairie d'Armentières, le 12/03/2025

Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS